



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3303

Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. LE MAIRE

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3303 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Monsieur Georges KEPENEKIAN a été élu Maire de Lyon par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juillet 2017. Ce même jour, le Conseil a procédé à l'élection de 21 Adjoints au Maire.

Par arrêté n° 2017/26834 pris en date du 20 juillet 2017, Monsieur le Maire de Lyon a accordé des délégations aux Adjoints et à des Conseillers municipaux.

La Ville de Lyon est membre de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, créé par la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

- Contexte :

Cet établissement public de coopération culturelle assure des activités d'enseignements artistiques avec plusieurs cursus d'études en art et design. Il souhaite développer dans les années à venir, un soutien et un suivi renforçant la visibilité et de la professionnalisation des diplômés, la consolidation et le défrichage de nouveaux territoires d'enseignement et/ou de recherche, parmi lesquels l'écriture, la performance et le design textile.

L'Ecole favorise également une ouverture à l'international et aux partenariats institutionnels et privés, et de ce fait, contribue au rayonnement de la ville de Lyon.

- Modalités de représentation :

L'article 7 des statuts indique que le Conseil d'administration de l'Ecole comprend 24 membres, dont le Maire ou son représentant et 8 représentants de la Ville de Lyon élus au sein du Conseil municipal.

Les statuts prévoient également que la Ville de Lyon nomme une personnalité qualifiée dans les domaines de compétence de l'établissement.

Par délibération n° 2014/33 en date du 25 avril 2014, le Conseil municipal a désigné :

- M. Georges KEPENEKIAN, Mme Nicole GAY, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Myriam PICOT, M. Gérard CLAISSE, Mme Emeline BAUME, Mme Elodie HUMEAU, Mme Djida TAZDAIT en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ;

- Mme Anne BRUGNERA, Mme Blandine REYNAUD, Mme Marie-Odile FONDEUR, Mme Nathalie ROLLAND-VANNINI, M. Alain GIORDANO, M. Arthur REMY, Mme Inès de LAVERNEE, M. Luc LAFOND en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ;

- M. Antoine de GALBERT en tant que personnalité qualifiée, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de Monsieur Georges KEPENEKIAN, de Madame Anne BRUGNERA, de Madame Djida TAZDAIT et de Monsieur Luc LAFOND.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Ecole ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/33 en date du 25 avril 2014 ;

Vu le rectificatif mis sur table :

**« b) - Dans le DELIBERE, lire :**

- lire :

1. « M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

2. M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

**3. M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de Mme Djida TAZDAIT en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.**

**4. M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de M. Luc LAFOND en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement**

**public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.»**

- au lieu de :

1. « M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

2. M./Mme ..... est désigné(e) en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentant(e) suppléant(e) pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. »

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

1. M. Loïc GRABER est désigné en remplacement de M. Georges KEPENEKIAN en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

2. M. Guy CORAZZOL est désigné en remplacement de Mme Anne BRUGNERA en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

3. M. Luc LAFOND est désigné en remplacement de Mme Djida TAZDAIT en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

4. Mme Fabienne LEVY est désignée en remplacement de M. Luc LAFOND en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.»

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Georges KEPENEKIAN